

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 381

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 11 septembre 2011
XIII^{ième} Dimanche après la Pentecôte

Nouvelle offensive en faveur de l'euthanasie.

L'épisode judiciaire du Docteur Bonnemaison, urgentiste de Bayonne, ayant euthanasié plusieurs patients âgés, relance le débat sur l'euthanasie. Les coups de butoir, sans cesse renouvelés à la moindre occasion, finiront évidemment par faire sauter les derniers ilots de résistance, comme l'ont été ceux qui ont été abandonnés à l'ennemi dans un passé récent, malgré les réactions de quelques résistants, hélas privés des supports médiatiques réservés aux assaillants.

Le premier assaut sérieux avait eu lieu en 2003 avec l'euthanasie du jeune Vincent Humbert. Que l'on s'en souviennne.

Le 24 septembre 2000, Vincent avait été victime d'un grave accident de la route qui l'avait rendu tétraplégique. Le 24 septembre 2003 – 3 ans plus tard, jour pour jour – sa mère, Marie Humbert lui administra d'importantes doses de penthiobarbital de sodium qui le plongea dans un coma profond. Le 26 septembre le docteur Chaussoy décida, avec l'accord de la mère, d'arrêter toute mesure de réanimation et de lui injecter du chlorure de potassium entraînant aussitôt son décès. Le docteur et la mère de Vincent furent mis en examen tous les deux. En février 2006 un non-lieu fut délivré par le Juge d'instruction Anne Morvant. Entre temps, un premier débat législatif sur le thème de l'euthanasie avait abouti à l'adoption d'un « droit à laisser mourir » par le Parlement en avril 2005.

Il se trouve que je fus le témoin d'un drame semblable. Dans le « Courrier de Tychique » n° 33 du 28 septembre 2003, j'en fis la relation que la revue « Lectures Françaises » reproduisit. Voici ce témoignage :

Il s'appelait Daniel ...

« Il avait la quarantaine, marié et papa de deux fillettes. Il se rendait sur un de ses chantiers, lorsqu'un matin de l'hiver 1974-75, une plaque de verglas sur la route de Belleville-sur-Saône lui fit perdre le contrôle de sa voiture : fracture grave des cervicales : tétraplégie totale.

*« Il vécut **vingt deux ans allongé sans pouvoir bouger un seul de ses membres**, sauf un doigt avec lequel, grâce à un ingénieux appareil électrique il parvenait, non sans difficulté, à tourner les pages d'un livre... Je passe sur les longs séjours vécus dans divers hôpitaux de Lyon, sur ses moments d'espoir et de désespoir, jusqu'au jour où il prit définitivement conscience du terrible handicap dont il ne guérirait pas.*

« Ses rêves, la nuit, étaient toujours l'objet d'affreuses désillusions à son réveil ! En effet, il m'avait dit, lors d'une de mes visites, que dans chacun d'eux, il se revoyait avec l'usage de ses membres !

« A la suite d'une résolution de retraite, il devint mon ami et je le visitais aussi souvent que mes occupations professionnelles, municipales et associatives m'en laissaient le loisir. Je lui remis un mouchoir béni de « San Damiano », ainsi que de l'eau de « San Damiano » avec la prière à réciter. Dès lors je m'efforçai de lui faire entrevoir l'existence d'un monde meilleur auquel il n'avait jamais pensé : l'Espérance remplaçant le désespoir... Il aimait en parler bien que son élocution fut difficile. Tout ne fut pas toujours facile. Il eut des périodes au cours desquelles son état, pourtant bien délabré, semblait s'aggraver. Il fallut souvent le ré-hospitaliser. Je me souviens m'être rendu à l'Hôpital « Henri Gabrielle » à Lyon (si mes souvenirs concernant ce nom sont exacts) – c'était un hôpital spécialisé dans le traitement des polytraumatisés – afin de supplier qu'on lui accorde un lit pour tenter d'éviter une nouvelle aggravation qu'il redoutait. Je me souviens aussi que devant le

refus essuyé, je dus m'incruster et refuser formellement de quitter le bureau du Directeur tant que la promesse de l'hospitaliser dès l'après-midi ne me serait pas donnée. Ce qui fut fait, finalement. Tout ceci pour dire que Daniel ne vécut pas vingt deux années de bonheur ! Que l'on pense à la vie de cette famille dans laquelle il vit grandir ses deux filles sans connaître de vraies joies familiales, joies toute simples, joie d'une simple fête de Noël, par exemple ! Il y en eut vingt deux ...

« Et pourtant : jamais il ne demanda la mort ! Il lutta même contre elle tant qu'il en eut la force ! Il faut dire qu'il bénéficiait du réconfort d'une épouse admirable qui elle, on peut bien le dire d'elle, puisqu'on a osé le dire de la mère de Vincent quand elle a voulu tuer son fils, l'aima d' « un amour absolu. »

« Une dernière complication l'emporta au cours d'une ultime hospitalisation. Il mourut d'une mort naturelle, simple, et paisible, attendant de découvrir ce « monde meilleur » dont nous avons souvent parlé. Les médias n'en parlèrent pas.

« Il ne s'appelait pas Vincent Humbert. Il s'appelait Daniel Rognard. C'était mon ami.

(« Lectures Françaises » n° 559 – Nov. 2003 – p.27 et 28 – SA DPF – BP 1 – 86190 – Chiré en Montreuil).

« Lumière, Amour, Vérité »

Tel est le titre d'un mensuel catholique qui offre l'incontestable avantage d'être ouvert aux catholiques qui en sont encore à se poser des questions sur les causes de la débâcle actuelle de l'Eglise. Dépourvu de toute agressivité, remarquablement bien informé, il expose des faits incontestables qui ne peuvent que les inviter à la réflexion. Ne serait-ce qu'à ce titre il mérite une lecture attentive et une diffusion dans nos proches relations. En voici un extrait :

« Quand nous dénonçons avec force Vatican II et ses suites n'avons-nous pas raison ? Quand nous disons, malgré ce que pensent et disent certains, que la Messe Catholique est en danger de mort, n'avons-nous pas raison ? **Ouvrons les yeux !** Nous l'avons dénoncé dès le début et l'on n'a pas voulu nous croire, même dans le milieu de la Tradition, le Motu proprio « Summorum Pontificum » est un leurre destiné à endormir ceux qui veulent rester fidèles à la Messe Catholique. Il n'est pour s'en convaincre que de voir tous les obstacles qui se dressent pour empêcher sa célébration partout dans le monde. Hélas, le clergé de la Tradition n'a pas su lire entre les lignes et s'est réjoui et a applaudi. Dans peu de temps il n'en tombera que de plus haut. A ce jour il n'a pas encore ouvert les yeux. Trois ans après le motu proprio les prêtres de la Tradition ont-ils plus de facilités pour célébrer la Messe Catholique ? NON. Trois ans après le motu proprio, les prêtres de la mouvance « Ecclesia Dei » (Institut du Christ-Roi, Fraternité Saint Pierre, Bon Pasteur et autres) ont-ils pu étendre leur ministère ? NON ou si peu. Certes, en quelques lieux, l'épiscopat permet à des prêtres diocésains de célébrer dans le rite honteusement appelé extraordinaire. Mais ne soyons pas dupes. Dans ces cas-là, au cours de l'homélie, l'officiant ne manquera pas de distiller les erreurs de Vatican II. Il n'y a pas lieu de se réjouir pour ces messes. **Ouvrons les yeux !** Lorsque tel ou tel prélat célèbre occasionnellement la messe catholique faut-il aussitôt se réjouir, battre des mains et chanter Alleluia ? NON ! Parce qu'il continue à prêcher et à appliquer Vatican II. **Ouvrons les yeux !** Et plusieurs exemples éloquents sont signalés !... Retenons-en un. En Autriche, un « collectif » de plus de cent prêtres vient de lancer un « appel à la résistance » ! Voici quelques-unes de leurs revendications : « Nous ne refuserons jamais la communion à qui est de bonne volonté. Ce sera le cas en particulier des divorcés-remariés, pour les membres d'autres confessions chrétiennes et éventuellement pour ceux qui ont quitté l'Eglise » (...) « Nous éviterons autant que possible de multiplier les célébrations eucharistiques le dimanche et les jours de fête, ou de recourir à des prêtres de passage ou étrangers à notre communauté. Il vaut mieux organiser soi-même une liturgie de la parole que de jouer au tourisme liturgique » (...) « Nous ne tiendrons pas compte de l'interdiction faite aux laïcs, compétents et formés, de prononcer l'homélie. Il est en effet plus que nécessaire, en ces temps difficiles, que la parole de Dieu soit proclamée. » (...) « Nous utiliserons chaque occasion qui se présentera pour nous affirmer en faveur de l'ordination de femmes et d'hommes mariés. Nous voyons en eux des collègues bienvenus dans notre mission pastorale. » (...) « Par ailleurs nous sommes solidaires de ceux qui, parmi nous, ont été exclus pour cause de mariage, et aussi avec ceux qui, malgré une liaison, continuent d'exercer leur ministère de prêtres. Ces deux groupes de personnes ont pris leur décision en suivant leur conscience – comme nous dans ce manifeste. » Comme le répète le rédacteur de ce mensuel : **« Ouvrons les yeux ! »**

Dans le même numéro, il faut aussi lire l'épouvantable constat qui n'est jamais évoqué : **« En France, l'Islam est conquérant ! L'Islam est la première religion de France ! »**

Vive la « Liberté religieuse » fruit de Vatican II !

Abonnement : 30 € : « Association Notre-Dame de la Lumière », Béthanie, 4, Place du 8 mai, 36220 – Mérigny. Cette association est indépendante de la Fraternité de la Transfiguration.